



REÇU LE :

08 AVR. 2025

Mairie de
MEOUNES LES MONTRIEUX

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
12 route de Brignoles
83136 MEOUNES-LES-MONTRIEUX

Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Maëva LAPLACE
Nos Réf : SA/FA/ML/MA
Visa Direction :

Draguignan, le 31 mars 2025

Objet : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Méounes-Les-Montrieux – Avis de la Chambre d'Agriculture du Var.

Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 24 mars 2025, nous avons été rendus destinataire du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Méounes-Les-Montrieux.

La présente modification a pour objets :

- La correction de plusieurs erreurs matérielles :
 - o Modification du tracé du périmètre de l'emplacement réservé n°14, destiné à la création d'une voie sur le chemin de Signes, emplacement réservé linéaire et d'une largeur de 6 mètres ;
 - o Existence de deux nouveaux risques de mouvements de terrain : ajout de ces risques dans la légende du plan de zonage du PLU, suite à un oubli.
- Dispositions réglementaires relatives aux annexes, concernant les superficies maximales des annexes et extensions ;
- Modification dispositions relatives aux règles de hauteur en zone UD ;
- Précision réglementaire dans les zones soumises à risque modéré de mouvement de terrain.

Siège
26, boulevard Jean Jaurès
CS 40203
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban
70, avenue du président Wilson
83550 Vidauban

Antenne de Hyères
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères

04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

République Française
Etablissement public
Loi du 31/01/1924



Au regard des éléments qui nous ont été transmis, et compte tenu du fait, que le projet n'a pas d'impact agricole, il n'appelle donc de notre part aucune remarque.

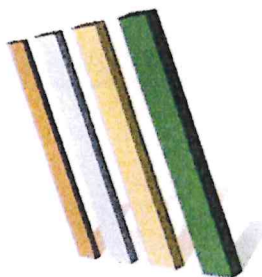
La Chambre d'Agriculture du Var émet un **avis favorable** sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Méounes-Les-Montrieux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Sylvain AUDEMARD,
Président
de la Chambre d'Agriculture du Var

Par délégation et pour le Président
Fanny ALIBERT
Sous Directrice





**Agglomération
PROVENCE VERTE**

Direction Aménagement du territoire

Brignoles, le 26 MARS 2025

Monsieur Didier BREMOND
Président de l'Agglomération Provence Verte
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Maire de Brignoles

A

Monsieur Jean-Martin GUISIANO
Maire
Mairie de Méounes-les-Montrieux
Hôtel de Ville
12 route de Brignoles
83136 MEOUNES-LES-MONTRIEUX

V/Réf : votre mail en date du 18 mars 2025

N/Réf : 2025/03-D-1778

Affaire suivie par : Augustin MASSÉ-FAURE

☎ 04 98 05 24 74

✉ amasse@caprovenceverte.fr

Objet : Avis de l'Agglomération Provence Verte - Modification simplifiée n°1 du PLU - Méounes-les-Montrieux

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, comme le prévoit le code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Méounes-les-Montrieux.

Après examen du dossier par les services communautaires, j'ai le plaisir de vous informer que l'Agglomération Provence Verte émet un avis favorable à ce projet de modification simplifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.




Didier BREMOND



REÇU LE :

28 MARS 2025

**MAIRIE de
MEOUNES LES MONTRIEUX**



Monsieur Jean-Martin GUISIANO
Maire de Méounes-lès-Montrieux
Hôtel de ville
12 route de Brignoles
86136 MEOUNES-LES-MONTRIEUX

Auriol
Belgentier
Brignoles
Cuges-les-Pins
Évenos
Garéoult
Gémenos
La Cadière d'Azur
La Celle
La Roquebrussanne
Le Beausset
Le Castellet
Mazaugues
Méounes-lès-Montrieux
Nans-les-Pins
Néoules
Plan d'Aups
Sainte-Baume
Pourcieux
Pourrières
Riboux
Roquevaire
Rougiers
Saint-Maximin-
la-Sainte-Baume
Saint-Zacharie
Signes
Solliès-Toucas
Tourves
Trets

Plan d'Aups Sainte-Baume, le 9 avril 2025

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Méounes-les-Montrieux

RAR n° :

Suivi du dossier : Estelle BOSSART – estelle.bossart@pnr-saintebaume.fr – 04.42.72.35.22

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 25 mars dernier, vous nous avez adressé pour avis le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune et nous vous en remercions.

Après analyse des différentes pièces transmises, nous sommes en mesure d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.



Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Maire de La Roquebrussanne

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nanc - 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tel. 04.42.72.35.22 - Fax 04.42.98.00.85 • www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr

